

## DÉPOT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

---

N<sup>os</sup>  
des tableaux.

---

- I. — Mouvement général d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1885.
  - I *bis*. — Départs pour la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.
  - II. — Répartition des condamnés entrés, suivant la juridiction et la pénalité.
  - III. — Nature des faits ayant motivé la condamnation.
  - IV. — Répartition par département.
  - V. — Condamnés étrangers.
  - VI. — Répartition suivant l'âge.
  - VII. — — — l'état civil.
  - VIII. — — — la religion.
  - IX. — Professions exercées avant l'entrée.
  - X. — Antécédents judiciaires.
  - XI. — Parts attribuées sur le produit du travail.
  - XII. — État de l'instruction.
  - XIII. — Grâces. — Commutations et réductions de peine.
  - XIV. — État disciplinaire.
  - XV. — Maladies.
  - XVI. — Décès.
  - XVII. — Aliénés. — Épileptiques. — Suicides.
  - XVIII. — Industries exploitées.
  - XIX. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.
  - XX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.
  - XXI. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, etc.
  - XXII. — Répartition de la population, au 31 décembre 1885, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.
-



**TABEAU N° IV. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1885, suivant les départements et les possessions françaises où ils ont été condamnés.**

DÉPARTEMENTS	NOMBRE	DÉPARTEMENTS	NOMBRE
Ain .....	5	<i>Report</i> .....	461
Aisne .....	17	Marne (Haute) .....	3
Allier .....	4	Mayenne .....	6
Alpes (Basses) .....	3	Meurthe-et-Moselle .....	3
Alpes (Hautes) .....	13	Meuse .....	2
Alpes-Maritimes .....	7	Morbihan .....	15
Ardèche .....	2	Nièvre .....	2
Ardennes .....	7	Nord .....	27
Ariège .....	4	Oise .....	18
Aube .....	7	Orne .....	3
Aude .....	3	Pas-de-Calais .....	19
Aveyron .....	5	Puy-de-Dôme .....	4
Bouches-du-Rhône .....	33	Pyénées (Basses) .....	4
Calvados .....	15	Pyénées (Hautes) .....	2
Cantal .....	7	Pyénées-Orientales .....	3
Charente .....	3	Rhin (Haut) [Territoire de Belfort] .....	»
Charente-Inférieure .....	5	Rhône .....	25
Cher .....	6	Saône (Haute) .....	6
Corrèze .....	2	Saône-et-Loire .....	4
Corse .....	24	Sarthe .....	5
Côte-l'Or .....	6	Savoie .....	2
Côtes-du-Nord .....	23	Savoie (Haute) .....	3
Creuse .....	2	Seine .....	125
Dordogne .....	4	Seine-Inférieure .....	13
Doubs .....	18	Seine-et-Marne .....	6
Drôme .....	6	Seine-et-Oise .....	16
Eure .....	9	Sèvres (Deux) .....	4
Eure-et-Loir .....	6	Somme .....	18
Finistère .....	14	Tarn .....	1
Gard .....	7	Tarn-et-Garonne .....	1
Garonne (Haute) .....	5	Var .....	4
Gers .....	4	Vaucluse .....	6
Gironde .....	28	Vendée .....	3
Hérault .....	5	Vienne .....	2
Ille-et-Vilaine .....	22	Vienne (Haute) .....	4
Indre .....	6	Vosges .....	9
Indre-et-Loire .....	9	Yonne .....	5
Isère .....	5	Algérie { Département d'Alger .....	36
Jura .....	5	— Constantine .....	28
Landes .....	4	— Oran .....	39
Loir-et-Cher .....	17	Colonies françaises .....	17
Loire .....	4	Tribunaux consulaires dans les échelles du	»
Loire (Haute) .....	5	Levant .....	»
Loire-Inférieure .....	11	En mer .....	»
Loiret .....	16	Principauté de Monaco .....	»
Lot .....	5		
Lot-et-Garonne .....	4		
Lozère .....	2		
Maine-et-Loire .....	17		
Manche .....	6		
Marne .....	14		
<i>A reporter</i> .....	461	<b>TOTAL</b> .....	954

**TABEAU N° V. — Répartition par nationalité des étrangers entrés pendant l'année 1885.**

DÉSIGNATION de la nationalité des condamnés.	NOMBRE	DÉSIGNATION de la nationalité des condamnés.	NOMBRE
Angleterre .....	7	<i>Report</i> .....	121
Autriche .....	1	Pays-Bas .....	»
Belgique .....	30	Portugal .....	1
Danemark .....	»	République d'Andorre .....	»
Espagne .....	26	Russie .....	3
Etats Allemands .....	9	Suède et Norwège .....	»
Etats-Unis d'Amérique .....	1	Suisse .....	9
Grèce .....	»	Autres pays d'Europe .....	»
Italie .....	47	Tunisie .....	»
Maroc .....	»	Turquie .....	1
Mexique .....	»	Divers .....	»
<i>A reporter</i> .....	121	<b>TOTAL</b> .....	135

**TABEAU N° VI. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1885, suivant l'âge.**

De 16 à 20 ans.	De 21 à 25 ans.	De 26 à 30 ans.	De 31 à 40 ans.	De 41 à 50 ans.	De 51 à 60 ans.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7
151	295	188	177	89	54	954

**TABEAU N° VII. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1885, suivant l'état civil.**

CÉLIBATAIRES ET VEUFs		MARIÉS		TOTAL
avec enfants.	sans enfants.	avec enfants.	sans enfants.	
1	2	3	4	5
23	711	142	78	954

**TABEAU N° VIII. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1885, suivant la religion.**

Catholiques.	Protestants.	Israélites.	Mahométans.	Ayant déclaré n'appartenir à aucun culte.	TOTAL
1	2	3	4	5	6
903	31	11	7	2	954

**TABLEAU N° IX. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1885, suivant les métiers et professions exercés au moment du jugement.**

MÉTIER ET PROFESSIONS	DÉPORTATION	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL X par catégorie et par profession.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . Propriétaires, Rentiers.....	»	5	»	»	»	5
§ 2. Agents d'affaires, d'assurances, Interprètes, Écrivains publics.....	»	7	»	»	»	7
Avocats, Officiers ministériels, Clercs.....	»	4	»	»	»	4
Architectes, Peintres, Sculpteurs, Musiciens, Artistes dramatiques.....	»	1	»	»	»	1
Dentistes, Herboristes, Chimistes.....	»	3	»	»	»	3
Dessinateurs, Géomètres, Photographes, Modeleurs.....	»	2	»	»	»	2
Ecclesiastiques, Religieux.....	»	»	»	»	»	»
Etudiants.....	»	»	»	»	»	»
Hommes de lettres.....	»	5	»	»	»	5
Instituteurs, Professeurs.....	»	1	»	»	»	1
Médecins, Chirurgiens, Vétérinaires, Pharmaciens.....	»	1	»	»	»	1
§ 3. Employés des services publics.....	»	2	»	»	»	2
Employés de commerce, d'industrie ou de fabrique.....	»	33	»	»	»	33
§ 4. — COMMERÇANTS, FABRICANTS Aubergistes, Logeurs, Cabaretiers, Cafetiers, Brasseurs, Restaurateurs.....	»	9	»	»	»	9
Barbiers, Coiffeurs, Perruquiers.....	»	4	»	»	»	4
Manufacturiers.....	»	»	»	»	»	»
Négociants, Marchands, Commissionnaires en marchandises, Banquiers.....	»	19	»	»	»	19
§ 5. — PROFESSIONS ALIMENTAIRES Bouchers, Charcutiers.....	»	13	»	»	»	13
Boulangers, Pâtisseries, Vermicelliers, Meuniers.....	»	17	»	»	»	17
Cuisiniers, Confiseurs, Rôtisseurs.....	»	2	»	»	»	2
§ 6. — OUVRIERS D'ATELIERS ET DE FABRIQUES Blanchisseurs, Repasseurs.....	»	3	»	»	»	3
Bonneters, Passementiers, Tullistes, Dentelliers, Gantiers, Fleuristes.....	»	4	»	»	»	4
Boutonniers, fabricants de peignes.....	»	7	»	»	»	7
Brossiers, Vanniers.....	»	3	»	»	»	3
Chapeliers, Casquetiers.....	»	»	»	»	»	»
Cordonniers, Chaussonniers, Piqueurs, Claqueurs.....	»	30	»	»	»	30
Fouleurs, Teinturiers, Dégraisseurs, Savonniers, Papetiers.....	»	»	»	»	»	»
Relieurs, Brocheurs, Découpeurs en carton.....	»	1	»	»	»	1
Selliers, Bourreliers.....	»	4	»	»	»	4
Tailleurs, Couturiers, Lingers, Modistes.....	»	13	»	»	»	13
Tanneurs.....	»	3	»	»	»	3
Fileurs, Apprêteurs, Imprimeurs sur étoffes ou papiers peints, Peigneurs, Tisseurs.....	»	15	»	»	»	15
Typographes, Lithographes, Graveurs.....	»	1	»	»	»	1
§ 7. — INDUSTRIES DU BATIMENT ET DU MOBILIER Bijoutiers, Argentiers, Doreurs, Ciseleurs, Emailliers, Horlogers.....	»	1	»	»	»	1
Carriers, Mineurs, Briquetiers, Tuilliers, Chauffourniers.....	»	20	»	»	»	20
Charpentiers, scieurs de long.....	»	9	»	»	»	9
Forgerons, Serruriers, Maréchaux ferrants, Chauffeurs, Mécaniciens, Plombiers, Zingueurs.....	»	11	»	»	»	11
Tourneurs en fer, Tréfileurs, Cloutiers, Taillandiers, Tailleurs de limes, Chaudronniers, Ferblantiers, Armuriers.....	»	2	»	»	»	2
Maçons, Tailleurs de pierres, Pavés, Plâtriers, Plafonneurs, Fumistes.....	»	27	»	»	»	27
Menuisiers, Ebénistes, Tapissiers, Tourneurs en bois, Charrons, Carrossiers, Tonneliers.....	»	19	»	»	»	19
Sabotiers, Layetiers, Cercliers, Bouchonniers.....	»	17	»	»	»	17
Peintres en bâtiment, en voitures, Vitriers, Vernisseurs, Couvresseurs.....	»	9	»	»	»	9
§ 8. — PROFESSIONS AGRICOLES, JOURNALIÈRES, ETC. Bateliers, Mariniers, Pêcheurs.....	»	2	»	»	»	2
Bûcherons, Charbonniers, Résiniers.....	»	13	»	»	»	13
Cantonniers, Casseurs de pierres, Poseurs de rails.....	»	2	»	»	»	2
Charretiers, Chargeurs, Camionneurs, Cochers, Conducteurs de diligences, Postillons, Rouliers, Voituriers, Palefreniers.....	»	9	»	»	»	9
Cultivateurs, Bergers, Bouviers, Fermiers, Jardiniers, Pépiniéristes, Laboureurs, Métayers, Vignerons, Domestiques de fermes.....	»	107	»	»	»	107
Domestiques de ville, Portiers.....	»	28	»	»	»	28
Equarisseurs, Vidangeurs, Fossoyeurs.....	»	»	»	»	»	»
Journaliers, Manœuvres, Terrassiers.....	»	304	»	»	»	304
§ 9. — PROFESSIONS NOMADES Colporteurs, Marchands ambulants, Revendeurs, Brocanteurs.....	»	31	»	»	»	31
Remouleurs, Etameurs, Raccordeurs, Ramoneurs.....	»	8	»	»	»	8
Salimbanques, Bateleurs, Chanteurs ambulants.....	»	22	»	»	»	22
§ 10. Militaires et Marins.....	»	71	»	»	»	71
§ 11. Vagabonds, Mendiants.....	»	»	»	»	»	»
§ 12. A la charge de leurs familles, sans métiers ni professions.....	»	31	»	»	»	31
TOTAUX.....	»	954	»	»	»	954

**TABLEAU N° X. — État par catégorie pénale des récidivistes, d'après le nombre des condamnations antérieures entraînant la peine de la récidive. — Nombre des individus non légalement récidivistes qui, antérieurement, avaient subi des condamnations à un an et au-dessous, ou avaient été enfermés comme jeunes détenus dans les colonies ou quartiers d'éducation correctionnelle.**

AYANT SUBI DES CONDAMNATIONS ENTRAÎNANT LA PEINE DE LA RÉCIDIVE						NOMBRE DES CONDAMNÉS QUI SANS SE TROUVER PLACÉS SOUS L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 56, 57 ET 58 DU CODE PÉNAL CONCERNANT LA RÉCIDIVE					TOTAL GÉNÉRAL
Une.	Deux.	Trois.	Quatre.	Plus de quatre.	TOTAL	ont subi, antérieurement, des condamnations d'un an et au-dessous.			TOTAL des colonnes 7 à 9.	ont été détenus dans des établissements ou quartiers d'éducation correctionnelle.	12
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
78	91	39	57	40	305	104	81	209	394	71	770

**TABLEAU N° XI. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1885, d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.**

CONDAMNÉS RECEVANT						TOTAL
1/10 <sup>e</sup>	2/10 <sup>e</sup>	3/10 <sup>e</sup>	4/10 <sup>e</sup>	5/10 <sup>e</sup>	6/10 <sup>e</sup>	7
1	2	3	4	5	6	7
191	219	544	»	»	»	954

**TABLEAU N° XII. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1885, sous le rapport de l'instruction.**

ÉTAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT						TOTAL
Illettrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire complète.	Possédant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	7
1	2	3	4	5	6	7
191	99	602	29	24	9	954

TABLEAU N° XIII. — Renseignements relatifs aux

REMISE entière du restant de la peine.	COMMUTATION				RÉDUCTION DE LA PEINE				
	des travaux forcés à perpétuité en déportation simple.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en emprisonnement.	TOTAL	de moins d'un an.	d'un an à trois ans.	de trois à quatre ans	de cinq ans et plus.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
»	»	13	8	21	»	»	»	11	11

grâces, commutations de peines et récompenses.

TOTAL DES REMISES, COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINE			RÉCOMPENSES			NOMBRE des condamnés récompensés.
sur la proposition de l'administration.	sur la demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAL	Dixièmes supplémentaires.	Versements permanents.	TOTAL	
11	12	13	14	15	16	17
»	32	32	»	»	»	»

TABLEAU N° XIV. — Renseignements

sur l'état disciplinaire.

CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES par les tribunaux pendant la captivité.					NATURE DES INFRACTIONS												
	Mort.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL des colonnes 2 à 5.	Vols.	VOIES DE FAIT			Rébellion, Mutinerie.	Attentat aux mœurs.	Infraction au silence.	Usage du tabac.	Jeux, trafic, possession illicite d'argent.	Infractions diverses.	Refus de travail.	Paresse, négligence dans le travail.	TOTAL des colonnes 7 à 18.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Travaux forcés	»	»	»	»	»	35	»	»	27	5	12	48	1	3	21	6	63	221
TOTAUX.....	»	»	»	»	»	35	»	»	27	5	12	48	1	3	21	6	63	221
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	»					221												

PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT							NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS				ÉVASIONS								
Cellule.	Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réduction de dixièmes.	Autres punitions pécuniaires	Autres punitions.	TOTAL des colonnes 20 à 26.	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.	Journées de cellule par punition disciplinaire.	Journées de salle de discipline.	Journées de cellule dans les quartiers d'isolement.	Journées de privations alimentaires.	Tentées.	Évadés repris pendant l'année.	Évadés non repris au 31 décembre.	
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	
15	»	73	84	»	38	11	221	27	33	10	19	72	»	»	340	»	»	»	
15	»	73	84	»	38	11	221	27	33	10	19	72	»	»	340	»	»	»	
221							89				0.0917 p. 100 des jour- nées de déten- tion.			0.4333 p. 100 des jour- nées de déten- tion.			»		





TABLEAU N° XVII. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides.

CATEGORIES	NOMBRE au 31 décembre 1884.		CAS CONSTATÉS pendant l'année 1885.		TOTAL	SORTIES		RESTE au 31 décembre 1885.		NOMBRE DE SUICIDES						Nombre des individus ayant tenté ou accompli des suicides qui avaient donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.							
	Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non	épileptiques non aliénés.		Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques	épileptiques non aliénés.	TENTÉS		ACCOMPLIS											
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
Déportation ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Travaux forcés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX GÉNÉRAUX	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

TABLEAU N° XVIII. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1885. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail.

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE moyen des travailleurs pendant l'année.			NOMBRE des travailleurs au 31 décembre 1885.			Produit net.	Gratifications.	TOTAL des colonnes 9 et 10.	PRODUITS par journée de travail.		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				D'après les tarifs.	Gratifications.	TOTAL
Effilochage de cordes .....	26.186	85	»	85	204	»	204	10.770 23	»	10.770 23	0 41 13	»	0 41 13
Menuisiers .....	128	»	»	»	»	»	»	185 63	»	185 63	1 45 00	»	1 45 00
Sacs en papier .....	15.986	52	»	52	78	»	78	10.436 33	»	10.436 33	0 65 29	»	0 65 29
Tailleurs .....	1.150	4	»	4	5	»	5	767 60	»	7.616 18	0 66 75	»	0 66 75
Service général .....	8.060	26	»	26	28	»	28	7.616 18	»	767 60	0 94 49	»	0 94 49
TOTAUX .....	51.510	167	»	167	315	»	315	29.775 97	»	29.775 97	0 57 80	»	0 57 80

TABLEAU N° XIX. — Répartition des produits

AUX DÉTENUS				MOYENNE DU PÉCULE PAR JOURNÉE		AUX
Pécule.	A ajouter pour gratifications et bonis.	A déduire pour dégâts, malfaçons et punitions.	TOTAL NET du pécule disponible.	de détention.	de travail.	Portion à eux attribuée par leur marché.
1	2	3	4	5	6	7
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
7.549 98	»	68 90	7.481 08	0 0962	0 146	22.225 99

de la main-d'œuvre, pendant l'année 1885.

ENTREPRENEURS		AU TRÉSOR					RECETTES
Moyenne des dixièmes concedés par journée de détention.	Retenues ou indemnités à leur profit.	Portion acquise au trésor.	Moyenne des dixièmes non concedés par journée de détention.	Cinquièmes pour frais d'atelier.	Retenues, amendes, punitions.	TOTAUX des recettes du Trésor.	pour ordre.
8	9	10	11	12	13	14	15
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
0 283	49 60	»	»	»	19 30	19 30	»

TABLEAU N° XX. — Dépenses des condamnés sur le produit

DÉPENSES A LA CANTINE				SECOURS	RESTITUTIONS	DÉPENSES accidentelles, ports de lettres.	DÉPENSES exceptionnelles	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses (colonnes 4 à 8.)
Pain.	Autres aliments.	Objets d'habillement et autres dépenses.	TOTAL	aux familles.	6	7	8	9
1	2	3	4	5	6	7	8	9
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
619 00	8. 582 66	3. 504 84	12.706 50	361 68	8.83	627 70	»	13.704 71

de leur travail et les fonds déposés à leur profit.

DÉPENSES PAR JOURNÉE DE DÉTENTION				ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES DONNÉS GRATUITEMENT					
Pain et autres aliments.	Objets d'habillement et dépenses accidentelles.	Autres dépenses.	TOTAL	PAR L'ADMINISTRATION		PAR LES FABRICANTS		TOTAL des colonnes 14 à 17.	Par journée de détention.
10	11	12	13	Pain.	Autres aliments et boissons.	Pain.	Autres aliments et boissons.	18	19
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
0 1172	0 0447	0 0127	0 1746	346 84	»	»	»	346 84	0 0044

**TABEAU N° XXI. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.**

JOURNÉES DE TRAVAIL	JOURNÉES DE REPOS				JOURNÉES de condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.	JOURNÉES de chômage faute de travail.	JOURNÉES de journées de maladie.	JOURNÉES DE CELLULE		TOTAL		
	En commun.	A l'isolement.	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Jours fériés.				Par prescription médicale.	Expectative d'embarquement.		A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
54.510	»	»	»	1.209	9.981	1.342	11.611	2.743	»	72	»	78.468

**TABEAU N° XXII. — Répartition de la population au 31 décembre 1885, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.**

TRAVAILLEURS	AU REPOS				A l'infirmerie.	EN CELLULE		TOTAL			
	Condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.	Au chômage faute de travail.	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Par prescription médicale.		Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage.	A l'isolement sans travail.		Par punition disciplinaire.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
315	»	»	»	4	3	»	12	»	2	»	336

N° des tableaux.

- I. — Dépenses du service des transfèrements.
- II. — Id. des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, des prisons de la Seine et du dépôt de forçats.
- III. — Id. des établissements publics de jeunes détenus.
- III bis. Id. — privés.
- IV. — Id. des maisons d'arrêt, de justice et de correction, des chambres et dépôts de sûreté.
- V. — Personnel des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, du dépôt de forçats et des établissements publics de jeunes détenus. — Renseignements divers.
- VI. — Id. des maisons d'arrêt, de justice et de correction, des chambres et dépôts de sûreté. — Renseignements divers.

# VI

## COMPTE DES DÉPENSES

(EXERCICE 1885.)

### RENSEIGNEMENTS DIVERS